

PROCEDURE D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP A L'ACADEMIE EDILIANS

1. Prise de Contact Initial



« Bonjour,

En tant que Référente Handicap, je serai ravie de vous accompagner dans votre projet. Lors de votre inscription, je pourrais évaluer vos besoins spécifiques. Pour toutes questions ou renseignements, n'hésitez pas à m'écrire à l'adresse suivante : academie-edilians@edilians.com.

Au plaisir d'échanger. Patricia TRUCHET, Responsable Formation. »

2. Évaluation et Adaptation

L'entretien réalisé avec le référent handicap permettra de discuter des adaptations nécessaires. Une coordination avec le formateur sera faite pour déterminer la faisabilité des adaptations.

3. Coordination et Planification

Une réunion sera organisée avec les différents intervenants (stagiaire, formateur, financeur, accompagnant) pour finaliser les aménagements. Une collaboration sera possible avec les associations spécialisées pour obtenir des conseils, du matériel ou un financement.

4. Décision et Inscription

Nous procéderons à la confirmation de votre inscription et à la préparation du formateur. Si nécessaire, nous pourrions vous orienter vers d'autres prestataires.

5. Intégration en Formation

Nous présenterons les aménagements aux autres stagiaires, avec consentement. Le référent handicap accompagnera de façon continu le stagiaire.

6. Suivi et Évaluation

Une assistance sera prévue pour réaliser la partie administrative liée au handicap. Nous inviterons le stagiaire à évaluer la formation afin de nous améliorer pour les futures intégrations.

Cette procédure vise à assurer une intégration efficace et respectueuse des besoins des personnes en situation de handicap au sein de l'Académie Edilians.

Version 1 – Mars 2024